



Ad Lib

Guy Parent (1255)

Mes origines : diversité ou homogénéité

On s'initie à la généalogie dans le but de connaître nos ancêtres et découvrir nos origines familiales. Par la suite, on complète son arbre généalogique. Cette quête s'accompagne de plusieurs questions qui, parfois, restent sans réponses. Cependant, il existe une interrogation à laquelle on peut s'intéresser quand on regarde un portrait global de nos ancêtres à travers notre arbre généalogique et elle concerne la diversité ou l'homogénéité de nos origines.

Introduction

La grande majorité des généalogistes commencent leurs recherches en établissant leurs lignées ascendantes patrilinéaires, c'est-à-dire des lignées dont ils sont le point de départ et leurs ancêtres, le point d'arrivée. Ils remontent dans le temps, de génération en génération, en suivant le nom du père. Ils veulent identifier leurs ancêtres qui sont les premiers arrivants en Nouvelle-France et qui ont laissé leurs patronymes en héritage. Ce faisant, ils répondent à la toute première question qui vient à l'esprit d'un nouveau généalogiste : « Qui est l'ancêtre qui m'a légué mon patronyme ? »

Une fois cette recherche terminée, ils veulent en savoir un peu plus et ils entreprennent la confection de leur arbre généalogique. Si un généalogiste remonte le temps sur douze générations, tant du côté paternel que du côté maternel, il aura à établir, si son arbre généalogique est complet, 1024 lignées ascendantes. Il s'agit d'un travail de longue haleine, car certaines lignées renferment des cas difficiles qui demandent parfois de longues heures de recherche pour être élucidés. Occasionnellement, certains problèmes ne peuvent être résolus et une lignée reste alors incomplète. Il arrive aussi que des lignées se terminent après quelques générations parce que le premier arrivant à la tête de cette lignée est venu au Canada à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle. Ainsi, chaque généalogiste possède un arbre généalogique avec un pourcentage de complétude qui lui est propre.

Quand l'arbre généalogique est terminé, les généalogistes peuvent et devraient écrire l'histoire de leurs ancêtres. Habités de consulter les registres paroissiaux, ils se familiarisent maintenant avec les contrats notariés et les procès-verbaux des différentes cours de justice de la Nouvelle-France. Ils dépouillent aussi de nombreuses sources archivistiques connexes aux sources documentaires déjà énumérées. Il s'agit de trouver le plus de renseignements possible concernant la vie d'un ancêtre. Par la suite, ils se lancent dans le merveilleux projet d'écrire la biographie de leur ancêtre. Il s'agit d'une option qui s'offre à eux afin de faire connaître le fruit de leur travail.

Cependant, il existe une autre avenue de recherche. Les généalogistes peuvent s'attaquer à l'analyse de leur arbre généalogique. Par exemple, il est possible d'identifier les Filles du roi qui y sont présentes, de les dénombrer et d'évaluer leur apport à notre descendance¹. Les généalogistes peuvent aussi extraire de précieux renseignements et répondre à des questions concernant leurs origines en France. Plusieurs chercheurs québécois ont investi ce champ de recherche qui consiste à caractériser l'origine des immigrants venus s'établir en Nouvelle-France au XVII^e siècle². Les généalogistes veulent aussi découvrir, pour leurs ancêtres qui ont émigré en Nouvelle-France, la commune, le village ou la ville d'où ils sont originaires, en France ou ailleurs.

En réalisant leur arbre généalogique, ils découvrent qu'ils ne sont pas les descendants de la seule famille qui porte leur patronyme, mais de plusieurs autres familles. Ainsi, ils constatent que la réponse à la question « Qui est l'ancêtre qui m'a légué mon patronyme ? », qui a servi d'objectif premier à leurs recherches, ne représente qu'une partie de leur ascendance, et que la vraie question qu'ils doivent se poser serait plutôt « Qui sont mes ancêtres ? ».

Mon arbre généalogique

Après avoir terminé la recherche pour reconstituer leur ascendance, les généalogistes impriment leur arbre généalogique qui affiche des lignées ascendantes jusqu'à douze générations, en tenant compte du fait que le chercheur se situe à la génération 1.

1. PARENT, Guy. « Les Filles du roi et mon arbre généalogique », *L'Ancêtre*, Société de généalogie de Québec, printemps 2013, vol. 39, n° 302, p. 167-170.
2. VÉZINA, Hélène *et al.* « Origines et contributions génétiques des fondatrices et des fondateurs de la population québécoise » *Cahiers québécois de démographie*, vol. 34, n° 2, 2005, p. 235-258. <http://id.erudit.org/>.
TRUDEL, Marcel. *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973, 368 p.
MATHIEU, Jacques. *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVII^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 271 p.

Imaginons un généalogiste qui a un pourcentage de complétude de son arbre généalogique de 100 % après douze générations. Cela signifie que chaque lignée de son arbre généalogique se termine par un mariage à la douzième génération. Dans un tel arbre généalogique, cela signifie qu'à la génération 12, il contient 1024 lignées qui se terminent par 1024 mariages. Si un tel arbre généalogique ne renferme aucun doublon, un généalogiste peut conclure qu'il est le descendant de 1024 hommes et 1024 femmes différents. Évidemment, pour les Québécois, un tel arbre généalogique n'existe pas. Ou s'il en existe un, il s'agit d'un cas vraiment exceptionnel.

La complétude des lignées varie beaucoup dans les arbres généalogiques à douze générations, car une lignée peut se terminer à la septième génération, une autre à la huitième et ainsi de suite jusqu'à la douzième génération. Quelques lignées dépassent la douzième génération et se rendent jusqu'à la quatorzième, voire la quinzième génération. Chaque arbre généalogique a un nombre variable de lignées incomplètes qui existent pour un nombre variable de générations. Ces bris dans les lignées peuvent être dus à la présence d'ancêtres qui ont émigré tardivement, à des ancêtres anglophones, qu'ils soient Anglais, Irlandais ou Écossais, ou à des ancêtres qui sont des enfants dits naturels, c'est-à-dire dont les pères sont inconnus.

Dans tous les arbres généalogiques sur douze générations, il y a toujours ou presque toujours des lignées qui sont interrompues, d'où un nombre de lignées occupées inférieur à 1024. Dans le cadre du concours « La Roue de paon » de la Société de généalogie de Québec, les généalogistes ont soumis près de 100 arbres généalogiques et aucun n'a un taux de lignées occupées de 100 %. Dans mon arbre généalogique de douze générations, le nombre de lignées occupées est de 664, ce qui donne un taux de lignées occupées de 64,8 %. Pour cette analyse de mon arbre généalogique, les lignées se terminent par les couples qui se sont mariés en France et qui ont émigré en Nouvelle-France, ou les couples dont le mariage a été célébré en Nouvelle-France.

Les positions terminales des 664 lignées occupées de mon arbre généalogique sont remplies par 335 couples différents. Dans la totalité des arbres généalogiques, les mêmes couples apparaissent à plus d'une occasion. Mon arbre généalogique ne fait pas exception à cette règle, car les 335 couples en position terminale des lignées occupées se ventilent comme suit : 121 couples (36,1 %) avec plus d'une occurrence et 214 avec une seule occurrence. Il est normal qu'un arbre généalogique renferme des ancêtres communs dans plus d'une lignée. Ce fait a été vérifié sur plus de 2223 généalogies ascendantes et les chercheurs ont conclu :

le nombre d'ancêtres communs après la septième génération atteint des proportions telles que presque chaque sujet de la population est apparenté à presque tous les autres sujets³.

3. VÉZINA. *Op. cit.*

Origine de mes ancêtres

Après avoir identifié les couples en position terminale des lignées de son arbre généalogique, le généalogiste peut chercher à connaître leur province d'origine en France, d'après les appellations de l'Ancien Régime. Les données du *Programme de recherche en démographie historique (PRDH)* ont été utilisées à cette fin. Les provinces de l'Ancien Régime avec les plus importantes contributions sont présentées au **Tableau 1**.

Tableau 1

PRINCIPALES PROVINCES D'ORIGINE DE MES ANCÊTRES	
Province	Nombre d'immigrants hommes
Normandie	56
Aunis	40
Poitou	34
Île-de-France	34
Saintonge	26

Les positions terminales des lignées sont composées de 335 différents immigrants de sexe masculin et pour 310 d'entre eux, soit 92,3 %, j'ai pu identifier la province d'origine. Les provinces avec les plus importantes contributions d'immigrants sont la Normandie, l'Aunis, le Poitou, l'Île-de-France (surtout la ville de Paris) et la Saintonge. Les cinq provinces énumérées au Tableau 1 ont contribué pour 56,5 % des migrants qui composent mon arbre généalogique avec, en tête de liste, la contribution de la Normandie qui équivaut à 16,7 %, suivie de celle de l'Aunis, avec 11,9 %, et en troisième place, celles du Poitou et de l'Île-de-France, avec chacune 10,1 %. Quatre de ces provinces font partie des six provinces qui ont fourni le plus d'immigrants en Nouvelle-France, d'après les relevés de la population faits par Marcel Trudel pour l'année 1663⁴.

Composition de mes lignées ascendantes

Quand on étudie un arbre généalogique, on constate que le couple qui a émigré en Nouvelle-France et qui est responsable de la pérennité d'un patronyme n'est pas nécessairement celui avec le plus grand nombre d'occurrences. Par exemple, dans mon arbre généalogique, le couple Pierre Parent et Jeanne Badeau, responsable de mon patronyme, n'est pas celui qui apparaît le plus fréquemment parmi les 664 couples en position terminale des lignées occupées (**Tableau 2**). En fait, il n'apparaît qu'à trois reprises, ce qui est peu par rapport aux couples ayant le plus grand nombre d'occurrences en position terminale d'une lignée comme le couple Étienne Lafond et Marie Boucher, avec 20 occurrences, et celui d'Étienne Saint-Père et Jeanne Couteau avec quatorze occurrences.

4. TRUDEL. *Op. cit.*, p. 36. Les six provinces situées immédiatement sur l'Atlantique, soit la Picardie, la Normandie, la Bretagne, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, fournissent 695 immigrants ou les 55,4 % des non-Canadiens en 1663.

Dans mon arbre généalogique, les cinq premiers couples du Tableau 2 occupent presque 10 % des positions terminales des lignées. Ces cinq familles ont un point commun : elles sont établies dans la région du gouvernement de Trois-Rivières. Plusieurs familles de mon arbre généalogique sont originaires de cette région et la présence importante de ces cinq familles le confirme.

Tableau 2

COUPLE EN POSITION TERMINALE DANS LES LIGNÉES DE MON ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE DOUZE GÉNÉRATIONS, AVEC LE PLUS D'OCCURRENCES	
Couple	Occurrences
Étienne Lafond et Marie Boucher	20
Étienne Saint-Père et Jeanne Couteau	14
Jules Trottier et Catherine Loiseau	13
Pierre Guillet et Jeanne Saint-Père	10
Pierre Rivard et Jeanne Mullard	9
Pierre Parent et Jeanne Badeau	3

Une analyse plus détaillée du réseau familial qui lie quatre de ces cinq familles accentue leur importance. Ainsi, Pierre Guillet a épousé Jeanne Saint-Père, fille d'Étienne Saint-Père et Madeleine Couteau, à Trois-Rivières, vers 1648. Ces deux familles très proches apparaissent en position terminale de mes lignées en 24 occasions. On peut ajouter à ce tissu familial la famille de Nicolas Rivard, fils de Pierre et Jeanne Mullard, qui a épousé Catherine Saint-Père, veuve de Mathurin Guillet, à Trois-Rivières, vers 1653. Catherine Saint-Père est la sœur de Jeanne Saint-Père. Enfin, Pierre Lafond dit Mongrain, un des fils d'Étienne Lafond et Marie Boucher, a épousé Marie-Madeleine Rivard, fille de Nicolas et Catherine Saint-Père, et Jean-Baptiste Trottier, fils de Jules et Catherine Loiseau, a épousé Geneviève Lafond, fille d'Étienne et Marie Boucher, en 1667, à Cap-de-la-Madeleine.

Comme on peut le constater, il s'agit d'un bel exemple de liens qui unissent des familles qui habitent une région relativement isolée. Cette situation ne s'applique pas à la famille Parent qui, au XVII^e siècle, s'est principalement établie dans la région du gouvernement de Québec où se situent mes ancêtres Parent dans l'importance des familles qui composent mon arbre généalogique. Comme le couple Parent-Badeau n'apparaît qu'en trois occasions dans la position terminale d'une lignée, il se classe loin dans l'ordre d'importance de leur présence dans mon arbre généalogique, loin après les Lafond, les Saint-Père ou les Trottier. Ainsi, dans le classement des familles qui ont contribué à mon bagage généalogique et génétique, le couple Parent-Badeau arrive au 43^e rang. La fréquence à laquelle apparaît un couple dans un arbre généalogique signifie qu'il a un plus grand apport sur la descendance quand on considère la contribution au matériel génétique. Génétiquement parlant, je suis beaucoup plus un Lafond ou un Saint-Père qu'un Parent.

L'importance du patronyme

En 2006, selon les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec, la famille Parent occupe le 48^e rang dans le tableau des 1000 noms de famille les plus fréquents au Québec⁵. Il faut rappeler que quatre ancêtres portant le nom de famille Parent ont émigré en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles. D'après l'état actuel des recherches menées par Roger Parent et son épouse Gisèle Langlais, responsables du *Dictionnaire généalogique des familles Parent d'Amérique*, la famille Parent de mon ancêtre Pierre Parent contribue pour 83,0 % des Parent en Amérique du Nord.

Je suis un Parent certes, mais avec les chiffres présentés au Tableau 2, on peut conclure que les ancêtres les plus importants dans mon ascendance sont les couples présentés dans ce tableau et non pas le couple formé de Pierre Parent et Jeanne Badeau, même s'ils ont laissé une nombreuse descendance. Rappelons que, dans mon arbre généalogique, la contribution de la famille Parent se situe au 43^e rang dans la liste des 335 familles qui le composent.

Malgré tout, pourquoi attacher autant d'importance à son patronyme? Dans son livre qui traite de la correspondance de la famille Lamontagne, l'historien Mario Mimeault écrit que dès la naissance, le patronyme inscrit un héritier dans une *filiation, dans une parentèle, dans un ensemble de liens qui déterminent un dedans et un dehors, une frontière entre ceux qui appartiennent à la même souche et ceux qui n'en sont pas*⁶.

Cette phrase résume toute l'importance accordée à son patronyme. Il nous confère une identité, une appartenance à un groupe exclusif.

Malgré le fait que mon bagage héréditaire découle dans une importance moindre du couple Parent-Badeau que de celui d'autres familles, l'identité associée à un patronyme lui confère une importance généalogique qui dépasse celle de la génétique. Malgré les informations tirées de mon arbre généalogique, dans le cœur et dans l'âme du généalogiste, la généalogie occulte la génétique.

Alors, qu'en est-il de mon hypothèse de départ? D'après le regard qu'il porte sur son arbre généalogique, le généalogiste peut revendiquer la diversité de ses origines mais aussi son homogénéité. Diversité s'il estime que des ancêtres originaires de la Normandie sont différents des ancêtres qui viennent de l'Aunis, et qu'à ces ancêtres français se mêlent des ancêtres d'autres origines; mais d'homogénéité s'il regarde son arbre généalogique à travers l'appareil d'un pourcentage important de ces ancêtres qui ont fait de la Nouvelle-France leur pays.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

gui.parent@videotron.ca

5. Institut de la statistique du Québec. *Les noms de famille au Québec: aspects statistiques et distribution spatiale* www.stat.gouv.qc.ca/.
6. MIMEAULT, Mario. *L'exode québécois 1852-1925. Correspondance d'une famille dispersée en Amérique*, Québec, Septentrion, 2013, p. 317. Mimeault cite Vincent DE GAULEJAC. *L'histoire en héritage. Roman familial et trajectoire sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, 222 p.